

## Gestion des déchets, Rejets

## Redevance incitative pour l'élimination des déchets : jeter moins pour payer moins

Depuis 1999, les habitants de la Communauté de communes de la Porte d'Alsace (France) bénéficient de la redevance incitative et du système de pesée embarquée. Peu développées en France mais généralisées dans les pays du nord de l'Europe, ces techniques permettent aux usagers de payer en fonction du poids de leurs propres déchets ultimes (ordures restantes après tri). Equipé d'un conteneur à puce électronique et grâce aux collectes porte à porte des déchets recyclés, chaque habitant ne produit que 96 kg d'ordures ménagères résiduelles par an, soit environ 3 fois moins que la moyenne nationale.

**Sites de l'action** Haut-Rhin (Alsace, France)

**Enjeux et objectifs** Chaque année, un français produit en moyenne 353 kg de déchets, hors déchets verts et encombrants (Source : Ademe-Ifen). En France, seulement 29 % des déchets sont triés ou font l'objet de traitement biologique. Réduire la production et recycler les déchets est une priorité fixée par la Commission européenne pour ses Etats membres. En France, les communes sont responsables de l'élimination des déchets et choisissent le mode de financement. Deux options s'offrent à elle : la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Teom ou Reom). La première tient compte de la surface d'habitation et la deuxième du service rendu. La redevance incitative (RI) est une Reom qui permet aux usagers de payer en fonction de leur production réelle de déchets. C'est le principe du pollueur-payeur. Elle s'applique de différentes manières : grâce aux sacs payants (le prix varie selon le volume), à la fréquence des collectes ou au poids des déchets. Largement utilisée en Europe du Nord (Belgique, Suisse, Allemagne, Autriche, Suède et Finlande), la RI n'est adoptée que par 0,98 % des communes françaises. L'objectif de cette initiative est d'inciter économiquement les habitants à réduire le poids des déchets incinérés ou mis en décharge.

**Actions et modalités** La communauté de communes de la Porte d'Alsace se situe entre Mulhouse et Belfort. Elle regroupe 33 communes comptant 13 800 habitants. Depuis 1992, le tri sélectif et la collecte au porte à porte incitent les usagers à recycler (chaque semaine pour les plastiques, aluminium, papiers, etc ; chaque mois pour les métaux ; chaque trimestre pour les encombrants). En 1994, commence la promotion du compostage individuel et en 1999, la communauté fait le choix de la RI et pour la première fois en France, de la pesée embarquée. Déjà développé en Belgique et en Finlande, ce principe fonctionne grâce à l'utilisation de "bacs à puces". Chaque bac à ordures est équipé d'une puce qui permet, lors de son ramassage d'identifier son propriétaire. La pesée est assurée par le camion au moment de la collecte. Le poids est enregistré et transmis par informatique aux institutions pour facturation. Le but de l'opération est que les ménages ne jettent dans ces bacs que leurs déchets ultimes, après tri et compostage. Les collectes de déchets recyclables ne sont, elles, pas facturées. Les recettes tirées de la valorisation (Eco-emballages, Valorplast, Recipac, etc.) permettent de financer les équipements et de diminuer également la facture des habitants.

**Résultats** Impact environnemental : Réduction de 75 % du poids des déchets en 20 ans : 1990 : 370 kg /hab /an. 2007 : 96 kg /hab /an. 70 % de déchets recyclés ou traités par compostage. Impact économique : Montant moyen de la facture pour les habitants de la Porte d'Alsace en 2006 : 53,62 € /hab /an dont une part fixe de 33 € /foyer /an. Moyenne nationale : 83 € /hab /an pour la Teom ; 71 € /hab /an pour la Reom (Source : Direction générale des collectivités locales). Les tarifs 2007 : 0,36 € par kg enlevé ; 0,73 € par levée ; 45 € de part fixe /foyer /an.

**Zoom** Une étude sur les causes et effets de la redevance incitative a été menée par Service Public 2000 pour la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale.

**En savoir plus** Jean-Marie Pelt, C'est vert et ça marche, Fayard, 2007.

<b>Nom</b>	Daniel Dietmann
<b>Fonction</b>	Maire de Manspach et responsable de la gestion des déchets à la communauté de communes de la Porte d'Alsace
<b>Téléphone</b>	+33 3 89 25 11 00
<b>e-Mail</b>	dany.dietmann@wanadoo.fr
<b>Adresse postale</b>	Porte d'Alsace - Hôtel de ville - 68210 Dannemarie
<b>Site web</b>	www.cc-porte-alsace.fr



Reporters d'Espoirs  
9 rue du Colonel Rozanoff  
75012 Paris  
01 42 65 20 88  
webmaster@reportersdespoirs.eu

**Date de mise en ligne**  
09/07/2007